

Centre Patronal

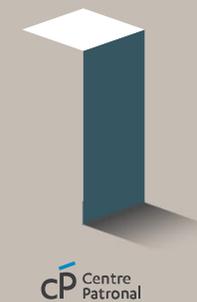
Réforme de
la prévoyance-
vieillesse





AVS

Modèle



CP Centre
Patronal

Le modèle du Centre Patronal

Idée de base

Ceux qui entrent plus tôt dans la vie professionnelle doivent pouvoir partir plus tôt à la retraite, sans diminution de rente

Objectifs

- Ecarter les objections traditionnelles et se donner davantage de chances en votation populaire.
- Assurer un niveau de prestations équivalent à tous les assurés.



Le modèle du Centre Patronal

Changement de paradigme AVS (1)

**On ne parle plus d'âge légal
de la retraite, mais ce sont
désormais les années de cotisation
qui sont déterminantes (44)**



4

Changement de paradigme AVS (2)

Droit à une rente de vieillesse complète

Après 44 années de
cotisation.

Début de l'obligation de cotiser

A partir de 18 ans. Prise en
compte des années entre
18 et 21 ans si le revenu
annuel atteint au moins
120% de la rente simple
maximale AVS.

Flexibilisation

Possibilité de prendre sa
retraite après 40 ans de
cotisation (mais pas avant
l'âge de 60 ans) et après 48
ans au plus tard.

Adaptation progressive pour les femmes

La durée nécessaire de 44
années de cotisation est
atteinte sur 4 ans à raison
d'un relèvement de 3 mois
par année.

Mécanisme de stabilisation AVS (1)

Pour assurer le financement durable de l'AVS, un mécanisme automatique de stabilisation financière est nécessaire.

Années de cotisation supplémentaires ($\frac{1}{4}$)

Dès 2027 : + 1 mois par an; 2045 : 45 années + 7 mois

Relèvement de la TVA ($\frac{1}{2}$)

2023: + 0.7%; 2029: + 0.6%; 2035: + 0.6%

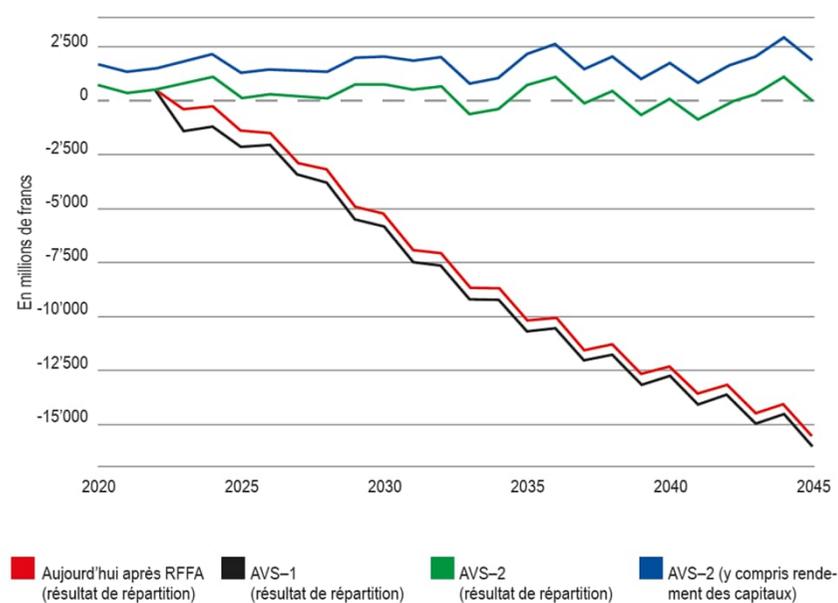
Augmentation des cotisations salariales ($\frac{1}{4}$)

2027, 2029 et 2043 : chaque fois + 0,25%

**$\frac{3}{4}$ des lacunes de financement couverts par des recettes supplémentaires,
 $\frac{1}{4}$ par la prolongation de la durée de vie professionnelle (proposition CP)**

Mécanisme de stabilisation AVS (2)

Evolution des résultats de répartition



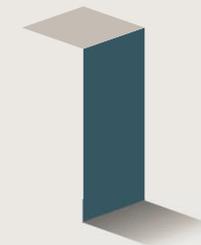
Sources: Etude du Prof. Schaltegger

L'effet de la proposition du CP sur le financement de l'AVS :

noir (AVS-1) : projet de réforme sans mécanisme de stabilisation

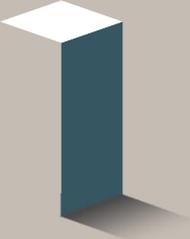
vert (AVS-2) : projet de réforme avec mécanisme de stabilisation

bleu (AVS-2+) : projet de réforme avec mécanisme de stabilisation et englobant le rendement des capitaux





LPP



Modèle  Centre Patronal

Changement de paradigme LPP

Droit à une rente de vieillesse complète

Après 44 années de
cotisation.

En coordination avec
l'AVS.

Diminution du taux de conversion

De 6.8% à 6% sur 8 ans, à
raison de -0.1% chaque
année.

Mesures de compensation LPP (1)

Afin que le niveau de prestations reste garanti, il faut des mesures destinées à compenser la diminution du taux de conversion.

Début de l'obligation de cotiser

Dès 18 ans (plutôt que 25 ans)

avantage que les personnes ayant des interruptions dans leur emploi sont moins pénalisées au cours de leur carrière.

Indépendants

Admission à 18 ans au lieu des 25 ans actuels.

Seuil d'accès maintenu à CHF 21'510.-.

Obligation d'assurance pour les indépendants.

Suppression de la déduction de coordination

Les cotisations sont prélevées sur le salaire AVS.

Mesures de compensation LPP (2)

Rééchelonnement des bonifications de vieillesse

- 18-19 ans : 6% du salaire AVS
- 20-29 ans : 7% du salaire AVS
- 30-39 ans : 8% du salaire AVS
- 40-49 ans : 9% du salaire AVS
- 50-59 ans : 10% du salaire AVS
- 60-65 ans : 11% du salaire AVS

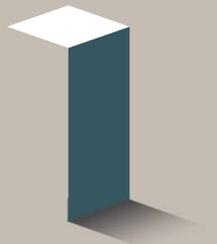
Un subside aux générations de transition est financé par le biais d'un intérêt minimal supplémentaire appliqué sur l'avoir LPP à charge de l'institution de prévoyance.



social

moderne

durable

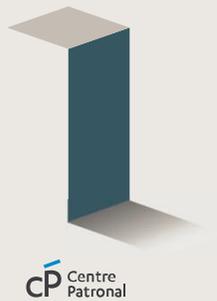


Modèle ^{CP} Centre
Patronal

Le modèle du Centre Patronal

Durable, moderne et social

13



Le modèle du Centre Patronal

Durable, moderne et social

14



Caution populaire : sondage auprès des votants (1)

Selon un sondage réalisé au printemps 2020 par l'institut Sotomo, le changement de paradigme proposé est accueilli de manière positive par la population.

- 61% des sondés sont favorables à un système fondé sur les années de cotisation.
- Le système proposé est plus populaire qu'une élévation générale de l'âge de la retraite.
- Le fait que des personnes ayant suivi des formations plus longues soient amenées à travailler plus longtemps est considéré comme juste .

